

Paris, le 29 juillet 2016

Rémunération des mandataires sociaux

Publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise
AFEP-MEDEF

A la suite de la cessation du mandat social de l'ancien Président-Directeur Général Monsieur Rudy Provoost, décidée par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 à effet du 30 juin 2016, le Conseil d'administration du 28 juillet 2016 a, comme annoncé dans la communication de la Société du 28 juin 2016, arrêté la part variable de la rémunération 2016 due à Monsieur Rudy Provoost.

Le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation de la performance de l'ancien Président-Directeur Général sur la base des comptes au 30 juin 2016, et a arrêté une performance globale de 71,9% de la part variable annuelle cible 2016 prorata temporis (du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016), soit un montant de 346.216 euros à verser à Monsieur Rudy Provoost au titre de la période considérée :

Part variable 2016 cible en pourcentage de la rémunération fixe	Part variable 2016 cible annuelle en €	Part variable 2016 du 1er janvier au 30 juin 2016 en €	Partie financière de la part variable cible	Partie individuelle de la part variable cible	Résultat 2016 part financière au 30 juin 2016	Résultat 2016 part individuelle au 30 juin 2016	Réalisation globale en pourcentage de la part variable cible 2016 (prorata temporis)	Montant en € à verser au titre de la part variable 2016 du 1er au 30 juin 2016
110%	963 050	481 525	75%	25%	82,5%	40%	71,9%	346 216

Le mécanisme de reconnaissance de surperformance financière régulière n'a pas été activé (les conditions de mises en œuvre de ce mécanisme devant s'apprécier sur au moins trois trimestres).